

Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique
13 place du 59^{ème} RI 09000 Foix
Tel : 05 34 09 31 09
www.peche-ariège.com

Cabane des gardes au lac

05 61 96 11 33

Association agréée pour le pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)

Les Riverains du Balamet
Mairie de Bethmale 09800 Bethmale
Tel : 05 61 02 94 17
06 75 45 46 99

Ouvert du 1^{er} mai au
19 septembre 2010

Du 1^{er} mai au 30 juin, pêche autorisée les :
Samedis, dimanches et jours fériés
(lâchers de truites hebdomadaires)

Du 1^{er} juillet au 19 septembre, pêche autorisée
tous les jours sauf les mardis et vendredis
(lâchers de truites les mardis et vendredis)



Parcours touristique
de pêche en 1^{ère} catégorie

truites fario, truites arc en ciel, saumons de fontaine



Lac de Bethmale

Règlementation et tarifs (par jour et par personne) :

- Titulaires d'une carte de pêche : 10 €
- Sans carte de pêche : 10 € + 3 € (taxe piscicole)
- Gratuit pour les enfants titulaires de la carte «Découverte»
- Vente de carte de pêche sur place
- Nombre de prises : 10 / jour / personne
- Asticots interdits
- Vente d'appâts et location de cannes sur site (6 € / jour + caution)
- 1 seule canne autorisée. Maille à 20 cm.
- Parcours handicapé
- Pêche autorisée du lever du soleil jusqu'à 20 h

